

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
25e séance
tenue le
lundi 30 octobre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25e SEANCE

Président : M. AL-MASRI (République arabe syrienne)

puis : M. VAHER (Canada)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES PARTS POUR LA REPARTITION DES
DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture (suite)

- Chapitre 3 - Affaires politiques, tutelle et décolonisation.
- Chapitre 4 - Organes directeurs (activités économiques et sociales)
- Chapitre 5A - Bureau du Directeur général au développement et à la
coopération économique internationale
- Chapitre 5B - Bureau des commissions régionales (New York)
- Chapitre 6 - Département des affaires économiques et sociales
internationales

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-730,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/44/SR.25
2 novembre 1989

ORIGINAL : FRANCAIS

89-56727 7619P (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite) (A/44/11 et Add.1)

1. M. ALI (Président du Comité des contributions) constate que si certaines délégations ont été déçues par l'absence de recommandations précises dans le rapport du Comité, les délégations ont de manière générale approuvé le travail accompli par le Comité ainsi que le programme de travail exposé pour l'année prochaine. M. Ali appellera l'attention du Comité sur la question de la modification éventuelle des taux plancher et plafond soulevée par les pays nordiques et la Colombie. En réponse au représentant de la République islamique d'Iran, M. Ali précise que le revenu national par habitant est calculé à partir des chiffres du revenu national et des données démographiques fournies par les Etats Membres, qui sont publiés dans le Bulletin mensuel de statistique de l'ONU. Le barème informatisé est établi sur la base des chiffres qui figurent dans le dernier numéro paru au moment de la mise au point du barème. Le numéro de septembre 1989 du Bulletin contient les nouvelles données démographiques fournies par la République islamique d'Iran en juin de la même année, données qui semblent comprendre les réfugiés afghans. Le nouveau calcul de la quote-part de la République islamique d'Iran dont il est question au paragraphe 43 du rapport du Comité a été effectué sur la base des nouvelles données démographiques pour 1986. Les chiffres de 1987 et de 1988 seront utilisés pour le calcul du prochain barème des quotes-parts.

2. Répondant à une question de la Jamahiriya arabe libyenne, M. Ali explique que le Comité a décidé de ne pas examiner plus avant deux des cinq définitions du revenu national parce que, outre des réserves théoriques, ces deux définitions posent des problèmes complexes sur le plan de la disponibilité des données relatives au revenu durable et au revenu monétaire.

3. Répondant à la question posée par le représentant de l'Inde, M. Ali dit ne pas savoir combien de pays minoritent les chiffres de leur revenu national des sorties de fonds transférés à l'étranger par les travailleurs migrants et les détenteurs de comptes en devises. La notion de revenu national disponible, où tous les transferts effectués par les migrants sont déduits, permettrait donc de disposer de données plus homogènes et, partant, plus comparables. S'agissant des dégrèvements au titre de l'endettement indiqués à l'annexe IV du rapport du Comité, les ratios de 15 % et 20 % retenus pour le rapport entre le service de la dette et la dette extérieure totale sont donnés à titre purement indicatif et ne préjugent aucunement des résultats des nouvelles études qui doivent être effectuées sur ce point.

4. En réponse à une question du représentant de Singapour, M. Ali explique que les pays les moins avancés bénéficient déjà d'un traitement particulier en ce sens que leur quote-part correspond au taux plancher et qu'elle ne peut augmenter. Pour ce qui est de l'écart de trois ans entre les données utilisées pour le calcul du barème et l'année où les Etats Membres commencent à verser des contributions au titre de ce barème, écart qui a suscité des observations de la part de la

(M. Ali)

délégation indonésienne, M. Ali explique qu'il n'est malheureusement pas possible de réduire ce délai, qui correspond à la compilation des données au niveau national, à la collecte et la préparation de ces données par le Bureau de statistique et à l'application des procédures en vigueur en matière de préparation et d'adoption du barème.

5. Les représentants de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Brésil, du Koweït, de la Trinité-et-Tobago et de l'Oman s'étant inquiétés de voir que les quotes-parts des pays en développement ne cessaient d'augmenter alors que celles de l'ensemble des pays développés diminuaient, M. Ali explique que les augmentations et diminutions des taux de contribution résultent des modifications absolues ou relatives des chiffres du revenu national, et non de particularités propres à la méthode ou d'ajustements spéciaux qui manqueraient de transparence. Le tableau de l'annexe I A permet de voir qu'à l'exception de certains Etats Membres dont les quotes-parts correspondent aux taux plancher et plafond, les chiffres de la colonne 7 (quotes-parts) sont nettement supérieurs à ceux de la colonne 1 (revenu national) pour pratiquement tous les pays développés, et inférieurs pour la grande majorité des pays en développement. En tout état de cause, le Comité des contributions a établi le barème actuel en suivant à la lettre les instructions expresses de l'Assemblée générale.

6. En outre, les 10 plus importants contributeurs continuent de prendre en charge plus de 75 % des dépenses de l'Organisation, alors que les 100 plus petits contributeurs prennent en charge moins de 2 %. Pour les quatre derniers barèmes, le taux de contribution global des pays membres du Groupe des 77 a augmenté de 103 points, pays de l'OPEP compris, et de 115 points, pays de l'OPEP non compris. Au cours de la même période, le taux global des pays de l'OCDE a augmenté de 229 points et celui des pays à économie planifiée a diminué de 247 points; dans ce dernier cas, la diminution serait même plus forte si ce groupe n'avait pas cédé un grand nombre de points aux fins des ajustements spéciaux. Il convient d'insister sur le fait que les changements économiques se répercutent sur le barème en termes relatifs, et pas nécessairement en termes absolus. Les augmentations ou diminutions du revenu national de certains pays affectent parfois les taux de contribution de nombreux autres pays, y compris des pays dont le revenu national n'a pas évolué.

7. Le Comité des contributions reste sensible à la question des ajustements spéciaux et aux préoccupations qu'elle suscite. On veillera à réduire l'ampleur de ce processus, et les rapports sur les prochains projets de barème rendront compte de ces ajustements avec la transparence voulue.

8. M. GARRIDO (Philippines) propose au Comité de prendre en compte le ratio de la dette extérieure au PNB et le taux de croissance annuel du PNB dans la détermination du revenu national. Ce système, qui est celui appliqué par la Banque mondiale, présenterait bien des avantages pour les pays fortement endettés comme les Philippines; les éléments pris en compte pourraient figurer à l'annexe I A du rapport du Comité.

9. M. KARBUCZKY (Hongrie) demande si le Comité des contributions partage les vues de la délégation hongroise quant aux distorsions graves que la formule de limitation des variations des quotes-parts d'un barème à l'autre introduit dans les taux de contribution de certains Etats Membres.

10. M. ALI (Président du Comité des contributions) assure le représentant des Philippines que le Comité examinera la question de l'endettement dès qu'il sera en possession des données que doit présenter le groupe de travail mentionné dans le rapport. La question qui préoccupe la délégation hongroise est aussi au centre des préoccupations du Comité, qui compte l'examiner et rendre compte de ses travaux à ce sujet dans son prochain rapport.

POINTS 123 ET 124 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991 ET PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/44/3, A/44/6/Rev.1, A/44/7 et A/44/16 et Add.1)

Première lecture

Chapitre 3 - Affaires politiques, tutelle et décolonisation (suite)

11. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), répondant aux questions posées par les délégations aux séances précédentes, explique que le pourcentage de réduction des postes indiqué pour le chapitre 3 dans l'introduction au projet de budget-programme peut sembler faible mais qu'en réalité, suite à la restructuration du Secrétariat, les deux départements aujourd'hui regroupés dans le Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle ont subi une réduction de 34 postes, soit 17,8 %, ce qui constitue l'un des taux de réduction les plus élevés au Secrétariat. Il n'est toutefois pas possible de préciser la part de cette réduction qui est imputable au transfert de certaines fonctions au PNUD, car l'opération de compression des effectifs est prise dans son ensemble et ne peut être ventilée par fonction.

12. En établissant le projet de budget-programme, le Secrétaire général avait jugé difficile d'établir des priorités entre les éléments de programme du chapitre 3. Le Comité du programme et de la coordination lui ayant néanmoins demandé de le faire, le Secrétaire général propose de considérer comme prioritaires l'élément de programme 2.1 du programme relatif aux questions politiques spéciales et l'élément 2.1 du programme relatif à la décolonisation, qui représentent, respectivement, 12 % et 16 % des ressources. Le Secrétaire général n'est pas en mesure de désigner des éléments de programme non prioritaires. Si la Commission adopte la recommandation pertinente du CPC, elle approuvera par là même l'ordre de priorité susmentionné. Pour ce qui est des propositions budgétaires relatives au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, les ressources demandées sont indiquées mais pas les programmes d'activité, la raison en étant que les activités du Conseil pourraient connaître un changement radical suite à l'indépendance de la Namibie. Le Conseil lui-même n'a pas encore indiqué quelles seraient ses activités pour 1990-1991, et son statut futur devra être décidé par l'Assemblée générale. M. Baudot espère que des informations supplémentaires pourront être fournies à la Commission avant la fin de la session.

13. Mme GOICOCHEA ESTENOZ (Cuba) précise qu'elle avait demandé quelles activités ont été prévues pour donner suite à la décision de l'Assemblée générale de proclamer une décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

14. M. DANKWA (Ghana) note que l'allocation spéciale au titre des projets spéciaux du Comité spécial contre l'apartheid est de 790 000 dollars pour l'exercice biennal alors qu'elle était de 400 000 dollars pour la seule année 1989 et que le volume de travail du Comité est en augmentation. De même, les ressources prévues au titre des consultants pour le Centre contre l'apartheid (75 600 dollars) n'accusent pas d'augmentation, contrairement au volume de travail. La délégation ghanéenne ne peut s'empêcher de penser que les programmes d'activités prévus à cette rubrique risquent d'en pâtir.

15. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que le Secrétaire général doit présenter fin novembre son rapport sur la résolution 43/47 de l'Assemblée générale relative à la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Si l'Assemblée générale adopte alors un plan d'action comportant des activités qui ne sont pas inscrites au budget, la procédure habituelle d'établissement des incidences sur le budget-programme sera suivie, si nécessaire. Les points soulevés par le représentant du Ghana ont été débattus au CPC. Dans un projet de budget-programme qui fait apparaître une diminution nette en valeur réelle de 0,4 %, l'absence de réduction des ressources prévues à certaines rubriques représente, comparativement, un traitement plutôt favorable.

16. M. DUVAL (Division de la planification des programmes et du budget) explique que la légère diminution de l'allocation spéciale au titre des projets spéciaux du Comité spécial contre l'apartheid est due au fait que dans l'estimation des ressources nécessaires aux activités "permanentes" de ce type, il est aussi tenu compte du pourcentage d'utilisation des ressources au cours des années précédentes. Les crédits demandés au titre des consultants pour le chapitre 3 D s'élèvent à 80 800 dollars. Les explications fournies à ce sujet au paragraphe 3.77 du projet de budget-programme ont un caractère général et ne constituent aucunement une assurance que ces ressources correspondront exactement aux besoins tout au long de l'exercice biennal. En règle générale, la plus grande marge de manoeuvre possible est laissée pour opérer, en cas de besoin, les transferts de ressources nécessaires.

17. M. DANKWA (Ghana) dit qu'il faudrait renoncer à pratiquer systématiquement des redéploiements de ressources tant qu'on n'a pas établi avec certitude les besoins réels. Etant membre du Comité spécial contre l'apartheid, le Ghana sait en l'occurrence pourquoi on n'a pas utilisé pleinement les ressources disponibles. En tout état de cause, il y a eu apparemment un manque de coordination au sein du Secrétariat lors de l'établissement des prévisions budgétaires. On aurait dû savoir, en effet, que le Comité spécial aurait besoin d'un minimum de 430 000 dollars par an pour exécuter ses projets spéciaux. A moins que le Secrétariat ne fournisse une explication satisfaisante, la délégation ghanéenne souhaiterait qu'on ajuste les crédits demandés. En ce qui concerne les frais de consultants prévus pour le Centre contre l'apartheid, il est difficile d'admettre

(M. Dankwa, Ghana)

que le montant indiqué reflète un traitement favorable par rapport à d'autres chapitres du budget-programme. La stagnation enregistrée à cette rubrique aura vraisemblablement des répercussions défavorables sur les programmes, ce qui est contraire au principe censé régir les réductions de ressources ou d'effectifs. Il serait bon qu'un représentant du Centre contre l'apartheid puisse s'adresser à la Commission, car il abonderait certainement dans le sens de la délégation ghanéenne.

18. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) rappelle que les propositions budgétaires du Secrétaire général sont le résultat d'un long processus. Elles sont établies sur la base de consultations approfondies avec les services organiques et sont ensuite présentées au Comité de la planification et de la budgétisation des programmes avant d'être soumises au CPC, au Comité consultatif et, ultérieurement, à l'Assemblée générale. Il serait possible de consulter le Sous-Secrétaire général qui dirige le Centre contre l'apartheid mais, en règle générale, le Secrétariat essaie de présenter une position commune. Par ailleurs, pour établir les prévisions budgétaires, on prend aussi en considération les critères de qualité et d'efficacité. Comme le Centre a fait des progrès importants à cet égard, les ressources demandées devraient être suffisantes pour exécuter le programme décrit dans le budget.

19. M. DANKWA (Ghana) dit que sa délégation ne réclame pas l'intervention directe d'un représentant du Centre devant la Commission. Elle souhaiterait toutefois que les délégations intéressées puissent tenir des consultations officieuses sur la question et soumettre les propositions qui en résulteraient à l'approbation de la Commission.

20. M. KINCHEN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que sa délégation n'a pas de réserves particulières à émettre quant au fond, à propos des activités prévues au chapitre 3, mais elle tient à réaffirmer sa position de principe concernant l'ensemble du budget. Dans l'introduction au projet de budget-programme, le Secrétaire général a indiqué que tous les produits prescrits avaient été inclus. Il s'agit donc de parvenir à un consensus aussi bien sur le montant global des ressources demandées que sur leur répartition. Dans cette optique, il y a plusieurs problèmes généraux qui pourraient faire l'objet de consultations officieuses : le volume global des crédits demandés pour les frais de voyage, les consultants, le matériel de bureau et les services d'appui, par exemple, points qui ont déjà été abondamment débattus au CPC.

21. La budgétisation fondée sur l'utilisation antérieure des crédits est une autre question délicate. L'utilité du rapport sur l'exécution du budget a d'ailleurs fait l'objet d'un long débat lors de la session précédente du CPC. Ce document fait souvent apparaître une sous-utilisation des ressources mais, d'autre part, il présente sur le plan de la méthode des lacunes qui relativisent sa portée. Il semblerait donc souhaitable de procéder à des consultations officieuses sur ces différents aspects.

22. M. ETUKET (Ouganda) constate que le Comité du programme et de la coordination a rencontré quelques difficultés pour émettre une opinion au sujet du chapitre 3, compte tenu de l'absence d'un ordre de priorité pour les éléments de programme et d'un certain flou dans la définition des produits. Le Comité consultatif a pour sa part formulé des recommandations concernant les ressources, mais il serait souhaitable de disposer d'informations plus claires sur le contenu des programmes. Les représentants du Secrétaire général ont d'ailleurs informé le Comité que le nécessaire serait fait pour harmoniser la nouvelle structure du Département et la structure des programmes de ce chapitre. En tout état de cause, le fait que les activités revêtent un caractère politique et délicat ne justifie pas l'absence d'indications sur les priorités, comme semblerait le laisser entendre le Comité consultatif au paragraphe 3.6 de son rapport. D'autre part, des priorités ont maintenant été proposées pour le chapitre 3 mais on ne voit pas bien comment elles seront reflétées dans le montant des ressources demandées. Le Comité consultatif indique par ailleurs au paragraphe 3.11 qu'il n'est pas prévu de postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires pour ce chapitre. La délégation ougandaise souhaiterait des précisions sur ces différents points ainsi que sur la teneur exacte des recommandations du CPC concernant ce chapitre.

23. Le PRESIDENT propose de différer la décision sur le chapitre 3, étant donné les réserves qui ont été exprimées par diverses délégations.

Chapitre 4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)

24. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que les activités du chapitre 4 n'ont pas été programmées. Cela est dû au fait que les crédits demandés concernent presque exclusivement les voyages et l'appui fourni aux différents organes. Quand le Secrétariat a présenté ses prévisions au CPC et au Comité consultatif, il a indiqué que, dans les futurs budgets-programmes, ce chapitre serait supprimé et que les ressources qui y figurent seraient inscrites aux chapitres pertinents. On n'a pas procédé ainsi pour ce projet de budget car la présentation des activités économiques et sociales dépendra de la restructuration de l'ensemble du secteur. Il n'y a pas d'indication de priorités pour ce chapitre, ni de fonds extra-budgétaires prévus.

25. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le chapitre 4, dit que le Comité consultatif se félicite que, dans le cadre de l'amélioration de la présentation du budget, le Secrétaire général envisage de modifier ce chapitre conformément aux recommandations antérieures du Comité. Il attire plus particulièrement l'attention de la Commission sur le paragraphe 4.7 du rapport, qui concerne le remboursement des frais de voyage, et les paragraphes 4.8 à 4.10, qui concernent les ressources nécessaires pour le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

26. M. ABRASZEWSKI (Vice-Président du Comité du programme et de la coordination) indique qu'au paragraphe 116 de son rapport, le Comité a noté que le Secrétariat avait l'intention de supprimer le chapitre 4 et de redéployer les ressources entre les différents chapitres pertinents. Au paragraphe 117, il a recommandé que l'on

(M. Abraszewski)

améliore le contenu du chapitre 4 en ce qui concerne le programme et que l'on gère strictement l'emploi de consultants et les voyages, en s'alignant sur les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, et qu'on les harmonise avec d'autres chapitres du budget-programme.

27. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de faire siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant le chapitre 4 (A/44/16, par. 117).

28. Il en est ainsi décidé.

29. Sans qu'il soit procédé à un vote, l'ouverture d'un crédit de 2 083 500 dollars au chapitre 4 pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvé en première lecture.

Chapitre 5A - Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

30. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) indique que, vu la nature des responsabilités confiées au Bureau, il n'est pas possible de programmer au sens strict toutes les activités qui relèvent de ce chapitre. Le projet de budget contient néanmoins une description assez détaillée des tâches que le Bureau pourrait être appelé à accomplir dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, ou des préparatifs de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, par exemple, ainsi que des autres situations qui demanderaient une intervention du Directeur général. Aucune priorité n'est indiquée, puisque ce chapitre ne fait pas l'objet d'une présentation par programme et produit. En ce qui concerne les fonds extra-budgétaires, le tableau 5A.1 indique qu'ils s'élèveront à près d'un million de dollars pour l'exercice 1990-1991, dont 135 300 dollars pour des activités de fond et environ 740 000 dollars pour les activités opérationnelles liées à l'exécution du programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

31. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif, attire l'attention sur le paragraphe 5A.3 de ce rapport. Les observations qui y figurent renvoient aux remarques générales du Comité concernant la nécessité d'une information plus précise et plus transparente sur l'utilisation des fonds extra-budgétaires, notamment les postes financés au moyen de ces ressources. Le Comité estime que le poste équivalent à la classe D-2, qui ne figure pas dans le tableau d'effectifs, devrait apparaître à l'avenir dans la colonne correspondant aux postes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires. Au paragraphe 5A.5, le Comité consultatif indique qu'il n'a pas d'objection à la transformation de deux postes temporaires en postes permanents.

32. M. ABRASZEWSKI (Vice-Président du Comité du programme et de la coordination) précise que les conclusions et recommandations du CPC concernant ce chapitre figurent aux paragraphes 120 à 124 du document A/44/16. Le Comité a pris note des tâches importantes qui sont confiées au Directeur général, lesquelles sont énumérées au paragraphe 5A.5 du projet de budget, et a souligné la nécessité de doter le Bureau des moyens voulus pour qu'il puisse s'acquitter de ses tâches aussi efficacement que possible. Le Comité a rappelé les recommandations qu'il avait déjà formulées quant à la nécessité d'améliorer la présentation de ce chapitre du budget. Il a d'autre part recommandé une coordination accrue des efforts menés dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, et a pris note du texte explicatif des programmes du chapitre 5A.

33. Mme GOICOCHEA ESTENOZ (Cuba), se référant à la dernière phrase de l'alinéa a) du paragraphe 5A.5 du projet de budget, aimerait savoir comment le Secrétariat entend tenir compte, concrètement, des développements intervenus en ce qui concerne les activités de maintien de la paix. S'agissant d'autre part de l'alinéa c) du même paragraphe, la délégation cubaine souhaite que l'on accorde une attention particulière à la formulation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, qui doit se tenir en avril 1990.

34. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de faire siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant le chapitre 5A (A/44/16, par. 120 à 124).

35. Il en est ainsi décidé.

36. Sans qu'il soit procédé à un vote, l'ouverture d'un crédit de 4 519 500 dollars au chapitre 5A pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture.

Chapitre 5B - Bureau des commissions régionales (New York)

37. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) précise que le nom du Bureau a été modifié, sur la base des conclusions d'une étude effectuée comme suite aux recommandations du Groupe des Dix-Huit. Les éléments de programme prévus pour ce chapitre ont été réduits de six à trois, sans modification du tableau d'effectifs ni réduction des activités. Aucun ordre de priorité n'a été établi et on ne prévoit pas de fonds extra-budgétaires. Vu la brièveté de ce chapitre, le Secrétariat étudie actuellement la possibilité de le supprimer en tant que chapitre distinct, et de regrouper sous un autre chapitre les activités qui y sont prévues.

38. M. ABRASZEWSKI (Vice-Président du Comité du programme et de la coordination) indique qu'au paragraphe 127 de son rapport, le Comité a pris note du chapitre 5B et a recommandé qu'à l'avenir le Secrétaire général envisage de l'intégrer dans un autre chapitre.

39. M. HILL (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation n'a pas d'objection à formuler à propos de la recommandation du CPC. Il vaut toutefois la peine de souligner que cette recommandation revient à annuler la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/234. Le Groupe des Dix-Huit, dans sa recommandation 33, avait demandé que les activités d'appui des bureaux de liaison permanents soient regroupées au sein d'un bureau unique. Or, d'après le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213, il semble qu'aucun effort n'ait été fait dans ce sens. La délégation américaine souhaite que l'on continue d'étudier la possibilité de regrouper certaines des fonctions administratives de ces bureaux, ce qui permettrait de réduire le nombre d'agents des services généraux qui leur sont affectés. Peut-être serait-il bon que le Secrétariat indique pourquoi un tel regroupement ne s'est pas avéré possible.

40. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de faire siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant le chapitre 5B (A/44/16, par. 127).

41. Il en est ainsi décidé.

42. Sans qu'il soit procédé à un vote, l'ouverture d'un crédit de 830 900 dollars au chapitre 5B pour l'exercice biennal 1990-1991 est approuvée en première lecture.

Chapitre 6 - Département des affaires économiques et sociales internationales

43. M. BAUDOT (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) indique qu'on a inclus dans ce chapitre un nouveau sous-programme relatif aux effets de la dette extérieure sur le développement. En outre, les activités ayant trait aux questions sociales à l'échelle mondiale ont été transférées du chapitre 6 au chapitre 8, ce transfert d'activités s'accompagnant d'un transfert de postes. On constate un certain regroupement dans les éléments de programme : ainsi, dans le domaine de la coordination, les éléments de programme sont ramenés de sept à six; pour les activités relatives à l'analyse de la population mondiale, ils sont ramenés de 29 à 20. On relève également une réduction du nombre des produits : de 245 actuellement pour l'ensemble du programme, ils seront ramenés à 218. Cette réduction sera importante dans le domaine de la coordination des programmes (18 produits contre 33 actuellement); dans le domaine des statistiques mondiales, le nombre des produits augmentera légèrement, passant de 63 à 64. Les produits relatifs au service des séances diminueront (30 contre 36 actuellement), tout comme les produits relatifs aux rapports et publications (153 contre 178 actuellement).

44. En ce qui concerne les priorités, il a été difficile, compte tenu de l'importance des différentes activités inscrites au chapitre 6, de respecter la règle selon laquelle les éléments de programme hautement prioritaires doivent représenter 10 % environ des ressources prévues pour le programme. Ainsi, s'agissant des questions et politiques relatives au développement mondial, les trois éléments de programme considérés comme une priorité absolue représentent 24 % des ressources. Dans le programme relatif à la situation énergétique, on est resté plus près des 10 %. Il convient de noter à cet égard que le CPC n'a pas formulé de recommandation en ce qui concerne l'ordre de priorité dans ce chapitre.

(M. Baudot)

45. Enfin, les prévisions relatives aux fonds extra-budgétaires s'établissent à environ 61 millions de dollars, dont 2 millions pour les activités de fond et 56 millions pour les projets opérationnels, essentiellement dans le domaine des statistiques. Un certain nombre de postes sont financés au moyen de fonds extra-budgétaires : ils apparaissent dans le tableau d'effectifs qui figure au début du chapitre et dans les tableaux d'effectifs correspondant aux différents programmes.

46. M. Vaher (Canada) prend la présidence.

47. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) note que le taux de croissance réel pour le chapitre 6 a été calculé à moins 2,3 %. Au paragraphe 6.4 de son rapport, le Comité consultatif indique brièvement les effets sur ce chapitre de l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 6.9, il relève que, selon les représentants du Secrétaire général, le taux élevé de vacance de poste au Département (15,6 %) est dû à une conjonction de facteurs, dont les difficultés de recrutement et la nécessité de réserver un certain nombre de postes d'administrateur auxiliaire pour les agents des services généraux qui ont réussi le concours de promotion à la catégorie des administrateurs. Le Comité traite des activités associées aux organisations non gouvernementales aux paragraphes 6.11 et 6.12. Constatant, au paragraphe 6.13, qu'un sous-programme 1.A relatif aux effets de la dette extérieure sur le développement a été inclus dans le chapitre 6 et que, par ailleurs, un sous-programme relatif aux problèmes d'endettement des pays en développement est prévu au chapitre 15 (CNUCED), le Comité compte que le Département et la CNUCED n'épargneront aucun effort pour coopérer étroitement et harmoniser leurs activités respectives, de façon à éviter les doubles emplois et à assurer l'utilisation optimale des ressources.

48. S'agissant du projet LINK, le Comité estime au paragraphe 6.14 que ce projet pourrait avoir des incidences financières sur les besoins futurs du Département. En conséquence, le Secrétariat devrait fournir à ce sujet des indications précises dans le cadre du projet de budget-programme pour 1992-1993. Enfin, s'agissant des questions de population (par. 6.15), le Comité souligne la nécessité de mieux coordonner et harmoniser les activités du Département et du FNUAP.

49. M. ABRASZEWSKI (Vice-Président du Comité du programme et de la coordination) dit que les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre 6 sont consignées aux paragraphes 135 à 139 de son rapport. Le Comité a noté la répartition de ressources provenant du budget ordinaire et de ressources extra-budgétaires entre les programmes et les sous-programmes et il a souligné qu'à l'avenir, il devrait être mieux informé des critères utilisés pour la répartition de ces ressources. Il était d'avis qu'il fallait éviter les effets négatifs que pourrait avoir sur le programme l'application de la recommandation 15 du Groupe des Dix-Huit. Il a par ailleurs demandé que les références correspondant aux modifications figurant dans les prévisions au plan à moyen terme soient indiquées dans les références aux textes portant autorisation des sous-programmes 1, 2, 3, 4, 6 et 7 du programme 1 (Questions et politiques relatives au développement

(M. Abraszewski)

mondial). Ayant en outre demandé d'ajouter la résolution 1988/75 du Conseil économique et social aux références des textes portant autorisation du sous-programme 6 du programme 1, le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif concernant le programme du chapitre 6.

50. M. HILL (Etats-Unis d'Amérique) note que le Secrétaire général a pris un certain nombre de mesures pour restructurer le Département et espère que la structure actuelle restera à l'étude afin que l'on puisse continuer à l'améliorer, notamment en ce qui concerne les activités en matière de population, auxquelles des ressources importantes sont allouées. A cet égard, il serait peut-être souhaitable de transférer davantage de responsabilités au FNUAP et de regrouper certaines activités du Fonds et de la Division de la population. Le budget du Département couvre également des activités de coordination, que l'on pourrait peut-être fusionner avec celles que mène le FNUAP dans ce domaine.

51. S'agissant des réductions d'effectifs, la délégation des Etats-Unis voudrait savoir pourquoi, depuis l'exercice biennal 1986-1987, le nombre de postes pour les services administratifs et services communs n'a été réduit que d'une unité, passant de 20 à 19, alors que l'ensemble des effectifs du Département a été réduit de près d'un tiers. Enfin, il conviendrait, comme l'a demandé le Comité consultatif, que le Secrétariat étudie les incidences financières que pourrait avoir le transfert du projet LINK à l'ONU.

52. M. DANKWA (Ghana) estime, à propos de la question importante des doubles emplois évoquée par le Comité consultatif, qu'il serait prématuré de prendre des mesures à ce sujet dans l'état actuel des choses, étant donné que les recommandations du Groupe des Dix-Huit concernant la restructuration des secteurs économique et social sont toujours en cours d'application.

53. Mme GOICOCHEA ESTENOZ (Cuba) souhaite savoir quelle résolution de l'Assemblée générale porte autorisation des travaux concernant le développement durable, mentionnés au paragraphe 6.6 du projet de budget-programme. S'agissant du programme relatif à la population mondiale, la délégation cubaine estime qu'il convient de mentionner dans les textes explicatifs les programmes qui portent sur le rapport entre population et développement. Elle voudrait également savoir sur quelle résolution est fondée l'activité intermédiaire ii) (Liens entre le progrès économique et social et un processus de développement écologiquement rationnel) prévue au titre du sous-programme 2 (Politiques visant à donner une large assise au développement). Enfin, elle souhaite connaître le taux de vacance actuel du Département.

54. M. BOUR (France) estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la structure actuelle de la Division de la population pour fusionner certaines de ses activités avec celles du FNUAP. En effet, le FNUAP a une mission essentiellement opérationnelle, la Division de la population s'occupant de l'aspect fondamental des questions de population en procédant à des travaux d'étude et de collecte de données.

55. M. ETUKET (Ouganda) demande également des renseignements sur le taux de vacance au Département.

56. M. WU Gang (Chine) dit que sa délégation juge préoccupant le taux de croissance négatif de 2,3 % au Département, taux qui est largement supérieur au taux négatif moyen de 0,4 % pour l'ensemble des ressources prévues dans le projet de budget-programme pour 1990-1991. Seul le programme relatif à la population enregistre un taux de croissance relativement modeste, encore qu'il soit loin d'être suffisant. En revanche, les dépenses administratives et d'appui aux programmes sont augmentées, ce qui appelle des justifications. La délégation chinoise convient avec le CPC qu'il importe d'allouer davantage de ressources aux activités opérationnelles. A cet égard, il faudrait rationaliser l'utilisation des fonds extra-budgétaires. En effet, de nombreux programmes importants ne sont pas financés au moyen de ces ressources; à ce sujet, tout en saluant le degré de priorité élevé accordé au nouveau sous-programme relatif au problème de la dette, la délégation chinoise souhaite vivement que des ressources suffisantes soient allouées à ce sous-programme.

57. M. LOPEZ (Venezuela) juge préoccupant, comme le CPC au paragraphe 134 de son rapport, l'effet néfaste que la pénurie de ressources a sur l'exécution des programmes et activités du Département. Il importe d'éviter de nouvelles incidences néfastes par suite du transfert de certains postes à d'autres organismes des Nations Unies, comme cela est envisagé entre le Département et l'Office des Nations Unies à Vienne. Par ailleurs, M. Lopez souscrit à la question soulevée par la délégation cubaine au sujet du développement durable.

58. M. GUPTA (Inde) demande que le Secrétariat fournisse des précisions au sujet des difficultés de recrutement invoquées par le Secrétariat pour expliquer le taux élevé de vacance de poste (15,6 %) au Département, où 29 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur ne sont pas pourvus. Il voudrait également savoir quand on prévoit qu'il sera remédié à cette situation. Il est par ailleurs préoccupant que certaines activités du Département recourent à d'autres activités menées par d'autres entités.

59. M. LADJOUZI (Algérie) partage les préoccupations de la délégation chinoise quant aux conséquences négatives de la redistribution des ressources extra-budgétaires sur l'exécution des programmes. En ce qui concerne le transfert de postes à Vienne, la délégation algérienne souhaiterait savoir si des faits nouveaux sont intervenus depuis l'examen de cette question par le CPC.

60. M. HOHENFELLNER (Autriche) souscrit à la proposition du Secrétaire général figurant au paragraphe 6.14 du projet de budget-programme, selon laquelle le transfert de responsabilités du Département au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires à Vienne s'accompagnera d'un transfert de postes du Département au Centre. En effet, le Centre aura désormais la responsabilité des travaux relatifs à la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, au Rapport sur la situation sociale dans le monde et aux questions connexes.

La séance est levée à 13 h 5.